

URSSAF ILE DE FRANCE
93518 MONTREUIL CEDEX

2112C 117

A MONTREUIL, le 24 Octobre 2014

-www.urssaf.fr

POUR NOUS CONTACTER

Tél.: 3957

RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 261023818511549

N° SIRET 40341595300021

N° Compte 117 1517892274 7

Page 1 / 2 ☐

U117-241014-207893-006644-1/2-003371-010/211



3141024-Z01P37104-00

MME REVELLAT EVELYNE
SARL KHEPRI FINANCE
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Madame,

Nous avons procédé au calcul définitif de vos cotisations et contributions sociales dues au titre de l'année 2013 à partir des revenus que vous avez déclarés (voir détail au verso).

Compte tenu des cotisations provisionnelles qui vous ont déjà été appelées en 2013, vous bénéficiez d'une régularisation en votre faveur.

Si vous êtes à jour du paiement de vos cotisations, le montant de cette régularisation vous sera remboursé dans les meilleurs délais. Si votre compte n'est pas à jour, cette somme sera affectée aux sommes restant dues selon les modalités indiquées au verso.

Si le montant des revenus pris en compte à ce stade ne correspond pas aux éléments en votre possession, nous vous invitons à transmettre les documents justificatifs à votre Urssaf.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller Urssaf.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le Directeur

DETAIL DE LA RÉGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2013

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2013

Montants

Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	8 370
Revenus de remplacement	0
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	2 540

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOTRE RÉGULARISATION 2013

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	Montant avant exonération	Nature de l'exonération	Cotisations définitives	Cotisations provisionnelles	RÉGULARISATION
Allocations familiales	8 370	5,40	452		452	455	-3
Contribution Formation professionnelle	36 372	0,25	91		91	91	0
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	10 910	8,00	873		873 *	1 004	-131
TOTAL			1 416		1 416	1 550	-134 €

* Dont 557 euros déductibles fiscalement.

AFFECTATION DE VOTRE RÉGULARISATION

Remboursement en votre faveur 134,00 €

Pour nous permettre d'effectuer le remboursement, veuillez nous transmettre un RIB.

